



Administration communale de  
Celles

## ACCÈS À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DÈS LE 18 MAI: POUR UN SERVICE AU PUBLIC EFFICACE QUI GARANTIT LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION ET DU PERSONNEL

Vous avez un document, un renseignement à demander à la Commune de Celles ?

1) Contactez-nous d'abord par téléphone/mail. La majorité des documents vous seront remis par envoi postal, mail ou dépôt sur une table prévue à cet effet dans le hall d'entrée au rez-de-chaussée de l'administration.

Les visites restent exception. Elles se font uniquement sur RDV préalable et uniquement pendant les plages suivantes: 9h30 à 11h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et 15h à 17h le mercredi.

2) Un RDV vous est fixé et vous pouvez vous présenter à la Commune ? Les entrées sont filtrées :

- Garez-vous sur le parking AVANT, côté hall sportif (le parking-arrière est réservé au personnel communal)
- Utilisez obligatoirement le parlophone pour entrer en contact avec le bon service
- Lavez-vous les mains dans la salle des fêtes,
- Mettez obligatoirement une protection naso-buccale (idéalement un masque). S'il y a file d'attente, respectez le marquage au sol de distanciation sociale.
- Utilisez uniquement l'ascenseur en touchant les boutons avec le coude (l'escalier est exclusivement réservé au personnel communal)
- Une seule personne par service (état-civil/population, pension/handicapés, urbanisme) sera acceptée en même temps dans les étages. Seuls les mineurs d'âge pourront être accompagnés.
- Payez par Bancontact (en actionnant les touches du terminal de paiement avec une clé) ou par virement bancaire.

NB :

- les toilettes situées au rez-de-chaussée à l'entrée de la grande salle des fêtes sont à votre disposition (toutes les autres toilettes aux différents étages sont réservées au personnel).
- Les sacs poubelles sont en vente uniquement dans les commerces de l'entité.

## LES SPÉCIFICITÉS PAR SERVICE

### • **Etat-civil/population/police/cimetières**

Sur RDV préalable, de 9h30 à 11h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et de 15h à 17h le mercredi

### • **Pensions/handicapés**

Sur rdv préalable, lundi, mardi de 9h30 à 11h30 + vendredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h

### • **Urbanisme**

Les demandes de renseignements sont idéalement formulées (et il y sera répondu) par téléphone/mail. En cas d'impossibilité d'utiliser ces moyens, un rdv pourra être fixé, pour visites uniquement entre 9h30 et 11h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et entre 15h et 17h les mercredis. Séparation en plexiglass et double écran d'ordinateur vous permettront de visualiser parcelles/ cartes ou de déposer de dossiers.

Les consultations de dossier dans le cadre d'enquêtes publiques se font, dans la salle du Conseil communal, sur rdv uniquement entre 9h30 et 11h30. Les plans et documents de dossiers sont accrochés/présentés. Pour les consulter, approchez-vous à distance raisonnable sans les toucher.

### • **La Bibliothèque en take-away**

Dès le 18 mai, la bibliothèque fonctionne en « take-away » du lundi au vendredi de 9h30-11h30.

- réservez minimum un jour avant votre passage souhaité, par téléphone, FB, mail. Il n'y a pas de restriction du nombre de livres, jeux, dvd, ... empruntés. Les prêts sont gratuits et la prolongation est automatique et sans amende de retard de la période de prêt.

- Venez retirer votre colis à l'heure qui vous est donnée par les bibliothécaires. Soyez PONCTUEL! Portez un masque et lavez-vous les mains avant d'entrer dans le sas.

- Votre colis est déposé sur une table dans le sas entre les portes vitrées intérieures vers la bibliothèque et la porte en bois de la bibliothèque. Une seule personne autorisée dans le sas, s'il y a file, attendez dans la salle des fêtes.

- pour les retours, déposez vos prêts (emballés dans des sacs) dans la caisse en carton, posée dans le sas à cet effet.